

Décision

Générale

colonial

Décision n° 32-326-1924 permission

n° 32-326-1924

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 janvier 1924

Numéro JO

n° 326 du 31/01/1924

Date du numéro

31 janvier 1924

TEXTE INTÉGRAL

une permission d'absence de 30 Jours est accordée au sui veillant indigène de lignes télégraphiques Mohamed Ali .